



Succession de ma mère

Par aptesien

Bonjour

Ma mère est décédée récemment ma banque me dit que je dois leur fournir un acte de notoriété ou une attestation dévolutive je suis seul héritier il n'y a pas de bien immobilier juste un compte courant et un PEL.

Pouvez vous me dire si cela est une démarche normale, que pouvez me conseiller

Cordialement

ALAIN BREMOND

Par ESP

Bonsoir

C'est effectivement la démarche.

Le notaire n'intervient que pour délivrer le certificat de notoriété nécessaire.

Par aptesien

Merci pour votre réponse rapide le notaire me dit qu'il y a des frais environ entre 250 et 500 euros !

J'ai lu sur le net que c'était moins cher qu'en pensez vous ?

Cordialement

ALAIN BREMOND

Par ESP

Essayez de vous renseigner auprès de la chambre départementale.

Par aptesien

merci